

FICHE INTENDANCE / VIE SCOLAIRE

Mise à jour Régime 2023/2024

Pour passer de Demi-pensionnaire à Externe ou Occasionnel

L'élève Classe
a été inscrit à la rentrée en tant que DEMI-PENSIONNAIRE.

Mr ou Mme Responsable de l'élève

souhaite bénéficier du régime : EXTERNE 2023/2024 à compter du
[Date à compléter]

ou souhaite bénéficier du régime : OCCASIONNEL à compter du
[Date à compléter]

(Pour occasionnel, pensez à compléter le formulaire « choix occasionnel » afin de déterminer les jours et à acheter les repas en avance)

Date et signature du responsable financier :

*Les changements de régime ne sont possibles qu'au changement de trimestre (avant le 29 septembre, avant le 5 janvier, avant le 5 avril), sauf cas particuliers (dans ce cas, contacter le service Intendance 04.73.31.56.53)